

Échaudés par les effets négatifs de la privatisation des autoroutes, 248 parlementaires de toutes tendances - dont je suis - ont lancé une procédure de « référendum partagé », prévue par la Constitution, pour permettre une consultation des Français sur la privatisation d'Aéroports de Paris, qui leur apparaît néfaste, inutile et purement idéologique, comme l'a encore montré récemment l'épisode de la vente de l'aéroport de Toulouse.

Je me réjouis de la décision du Conseil constitutionnel, qui vient de valider cette procédure.

Il revient maintenant au ministère de l'Intérieur de lancer le dispositif qui doit permettre à 4,8 millions d'électrices et d'électeurs de soutenir notre initiative.

Nous serons vigilants quant à la totale transparence et efficacité de ce dispositif.

Jean-Pierre Sueur